

## AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY**  
représentée par son président, Monsieur Pierre CAMOU  
désignée ci-dessous par la fédération,

N° SIRET : 784 405 813 00089

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

### **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

### **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 900 233 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2015 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

---

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **48 702 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **140 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **1 040 233 €**.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

  
LE PRÉSIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE RUGBY

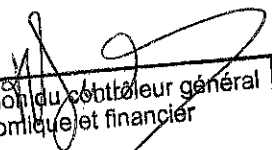
Fait à Paris le **03 JUIN 2015**

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

  
Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL

  
Par délégation du contrôleur général  
économique et financier  
**28 MAI 2015**  
**Michèle DUCHEMIN**

2101 281587

**LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	359647	370000	361951	370000	410000	390000	390000	390000	390000	390000
Nombre de licences										
Nombre d'ATP	81682	85000	92560	85000	90000	92000	92000	92000	92000	95000
Nombre total de licences et d'ATP	441329	455000	454511	455000	500000	482000	482000	482000	482000	485000
Nombre et taux de licences féminines	17030 (4,74%)	5 (0%)	17504 (4,84%)	5 (0%)	5 (0%)	5 (0%)	5 (0%)	5 (0%)	5 (0%)	5 (0%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	93791 (26,08%)	80000 (21,62%)	80000 (22,1%)	80000 (21,62%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0						
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives										
Solidité financière	22,58	0	0	0						
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives										
Rang sportif de la France	5	4	7	4	1	3	3	3	3	3
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs										
Taux de suivi médical complet – SHIN	90,87%	92%	85,59%	92%	95%	95%	95%	95%	95%	95%
Taux de suivi médical complet – Espoirs	99,12%	92%	100%	92%	99%	99%	99%	99%	99%	99%
Emplois d'avenir										
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0						
Lettrés de missions signées dans CTS-Web										
Nombre et taux de lettres de missions signées	49 (94,23%)	90%	4 (8,16%)	90%	%	%	%	%	%	%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible
Développer la pratique du rugby auprès de l'ensemble des publics et en particulier en direction du public féminin et des publics en difficulté sociale	376 actions participants	306 actions participants	306 actions participants	65000 participants	67000 participants	70000 participants	70000 participants	70000 participants	70000 participants	70000 participants
Diversifier l'offre de pratique sportive avec le développement du rugby à VII, du rugby à toucher, du beach rugby...	81.682	85.000	92.560	85.000	87.000	90.000	90.000	90.000	90.000	90.000
Poursuivre les actions de protection de la santé du pratiquant	7814 participants 3 blessés graves	8000 participants 1 blessé grave	8.742 participants - 2 blessés graves	8000 participants 1 blessé grave	8000 participants 0 blessé grave	8000 participants 0 blessé grave	8000 participants 0 blessé grave	8000 participants 0 blessé grave	8000 participants 0 blessé grave	8000 participants 0 blessé grave

PC

3



Annexe 1 – Objectifs et indicateurs

Développer les compétences des dirigeants bénévoles pour leur permettre d'élaborer de véritables projets associatifs	Etat des lieux et Formation de 2 administratifs par comité territorial ; nombre d'administratifs formés	277		280	300	300	300
Mise en œuvre du dispositif de formation et de professionnalisation de l'encadrement sportif	Nombre de DE JEPS délivrés/an Nombre de DES JEPS délivrés/an Nombre de Diplômes Niveau IV délivrés/an (BP) Nombre de diplômés de préparateur physique délivrés/an	DE 134 stagiaires 86 admis DES 39 stagiaires 28 ad	DEJEPS : 133 admis ; DESJEPS : 27 admis	DE 133 stagiaires 90 admis DES 27 stagiaires 20 ad	DE 135 stagiaires 90 admis DES 25 stagiaires 20 ad	DE 135 stagiaires 90 admis DES 25 stagiaires 20 ad	DE 135 stagiaires 90 admis DES 25 stagiaires 20 ad
Renforcer et redéfinir les rôles et missions des structures du PES: Pôles France, Pôles France Jeunes, Pôles Sports et filière féminine	Nombre de joueurs issus du ou des pôles France qui signent des contrats pros et obtiennent des sélections dans les collectifs France	Ct pros issus PF: 66% Sélect XV et 7 de Fr 13.6%	Ct pros issus PF: 66% Sélect XV et 7 de Fr 14%	Ct pros issus PF: 70% Sélect XV et 7 de Fr 15%	Ct pros issus PF: 70% Sélect XV et 7 de Fr 16%	Ct pros issus PF: 70% Sélect XV et 7 de Fr 16%	Ct pros issus PF: 70% Sélect XV et 7 de Fr 16%
Accompagner les collectifs des équipes de France et notamment les collectifs féminins et jeunes	Résultats des Equipes de France (masculins, féminins, - 20 ans)	XV masc 5e rang IRB XV Fem 2e Eur. U20 5e CdM	XV H : 7ème IRB - XV F : 3ème CdM F - U20 6ème CdM	XV masc 4e IRB XV Fem podium CdM U20 podium CdM	XV masc 1e IRB XV Fem 4e IRB U20 podium CdM	XV masc 3e IRB XV Fem 4e IRB U20 podium CdM	XV masc 3e IRB XV Fem 4e IRB U20 podium CdM
Renforcer la place accordée au rugby à 7 et soutenir le projet d'entrée aux Jeux Olympiques	Améliorer le classement mondial de l'équipe de France à 7	7 masc: 9e IRB 5e CdM 2e Eur 7Fem: 9e IRB 9e CdM	H : 9ème IRB - 1er CE ; F : 9ème	tête de série 8e rang IRB	tête de série 8e rang IRB	médailles JO	tête de série
constituer notre liberté financière	Nbre de partenaires / montant cumulé de l'ensemble des partenariats	20 partenaires 34 320 KE	20 partenaires -33.518 K€	20 partenaires	20 partenaires	20 partenaires	20 partenaires

3

PC





Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordés	Engag. fédéral
<b>Développer la pratique du rugby auprès de l'ensemble des publics et en particulier en direction du public féminin et des publics en difficulté sociale</b>				
<b>Action 1</b>	312 000 €	130 000 €	90 000 €	222 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	312 000 €	130 000 €	90 000 €	222 000 €
Diversifier l'offre de pratique sportive avec le développement du rugby à VII, du rugby à toucher, du beach rugby...	2 019 000 €	150 000 €	90 000 €	1 929 000 €
<b>Action 1</b>	2 019 000 €	150 000 €	90 000 €	1 929 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	924 000 €	0 €	0 €	924 000 €
Structuration fédérale	1 095 000 €	150 000 €	90 000 €	1 005 000 €
<b>Lettrés de missions signées dans CTS-Web</b>	977 000 €	62 000 €	48 702 €	928 298 €
<b>Action 1</b>	65 000 €	0 €	0 €	65 000 €
Structuration fédérale	65 000 €	0 €	0 €	65 000 €
<b>Action 2</b>	912 000 €	62 000 €	48 702 €	863 298 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	912 000 €	62 000 €	48 702 €	863 298 €
<b>Renforcer et redéfinir les rôles et missions des structures du PES: Pôles France, Pôles France jeunes, Pôles Espoirs et filière féminine</b>				
<b>Action 2</b>	3 198 600 €	550 000 €	333 000 €	2 865 600 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	3 198 600 €	550 000 €	333 000 €	2 865 600 €
<b>Renforcer la place accordée au rugby à 7 et soutenir le projet d'entrée aux Jeux Olympiques</b>	3 198 600 €	550 000 €	333 000 €	2 865 600 €
<b>Action 2</b>	5 322 000 €	340 000 €	220 000 €	5 102 000 €
Aides personnalisées (AP)	5 322 000 €	340 000 €	220 000 €	5 102 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	546 000 €	140 000 €	140 000 €	406 000 €
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>	4 776 000 €	200 000 €	80 000 €	4 696 000 €
<b>Action 3</b>	428 000 €	35 000 €	6 000 €	422 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	428 000 €	35 000 €	6 000 €	422 000 €
<b>Poursuivre les actions de protection de la santé du pratiquant</b>	428 000 €	35 000 €	6 000 €	422 000 €
<b>Action 3</b>	859 000 €	290 000 €	224 531 €	634 469 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	859 000 €	290 000 €	224 531 €	634 469 €
<b>Développer les compétences des dirigeants bénévoles pour leur permettre d'élaborer de véritables projets associatifs</b>				
<b>Action 4</b>	170 000 €	0 €	0 €	170 000 €
Professionnalisation de l'activité	170 000 €	0 €	0 €	170 000 €
<b>Mise en œuvre du dispositif de formation et de professionnalisation de l'encadrement sportif</b>	528 000 €	30 000 €	28 000 €	500 000 €
<b>Action 4</b>	528 000 €	30 000 €	28 000 €	500 000 €
Formations fédérales	528 000 €	30 000 €	28 000 €	500 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 813 600 €</b>	<b>1 587 000 €</b>	<b>1 040 233 €</b>	<b>12 773 367 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

140 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

900 233 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

48 702 €

851 531 €

3

R



MINISTERE CHARGE DES SPORTS

## CONVENTION D'OBJECTIFS

## FF RUGBY

## Annexe relative aux Indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 48 702 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
RETIERE Didier *	DTN	X		8 480 €	
AGOSTINI Philippe	EN	X		4 726 €	
AJAC Yves	EN	X		4 726 €	
BOHER Philippe	EN	X		4 726 €	
GALONNIER Christian	EN	X		4 726 €	
GODEMET Max *	EN	X		788 €	
JANECZEK Thierry	EN	X		4 726 €	
BISCAN Jean-Jacques	CMN		X	945 €	
STOLORZ Bruno	CMN		X	945 €	

TOTAL 34 787 €

+ charges correspondantes 13 915 €

**Total de la subvention 48 702 €**

PC





**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Titulaire  
**FEDERATION FRSE DE RUGBY**

Domiciliation  
**SG PARIS AGENCE CENTRALE (03010)  
29 BD HAUSSMANN  
75428 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03010	00037260094	94

IBAN : **FR76 3000 3030 1000 0372 6009 494**  
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

